

Sujet: [INTERNET] Enquête publique Centrale Biogaz de La Ribière à Limoges

De : Jean-Louis Pagès <jlp@solilang.net>

Date : Wed, 24 Oct 2018 11:53:04 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

A l'attention du président de la Commission d'enquête

Bonjour,

Nous avons l'honneur de vous communiquer les observations d'EELV Limousin, dont je suis le Porte-parole.

Bien respectueusement,

Jean-louis Pagès

Porte-parole d'EELV Limousin

0616262926

Avis pour Commissaire enquêteur methaniseur.doc	Content-Type: application/msword Content-Encoding: base64
--	--

~~—Avis pour Commissaire enquêteur methaniseur.pdf~~

Avis pour Commissaire enquêteur methaniseur.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
--	---

Après discussion au sein du bureau régional d'EELV Limousin, nous soumettons les avis suivants pour l'enquête publique sur la centrale Biogaz de La Ribière à Limoges.

1. Absence d'insertion dans un projet de territoire

Toute implantation d'installation industrielle, que ce soit une ferme d'éoliennes ou un parc de panneaux photovoltaïque, doit être insérée dans un vrai projet de territoire, et la population qui y est confrontée doit y trouver un sens afin d'accepter les nuisances inévitables qu'entraînent ce type d'installation de production industrielle, et son impact dans leur environnement immédiat et leur cadre de vie. Ce travail préparatoire n'a pas été effectué de façon suffisante. Le projet qui est proposé ici nous semble un projet financier dont l'unique souci de rentabilité des capitaux investis est maquillé sous les dehors respectables de la lutte contre le changement climatique, au mépris de toute étude réelle d'une insertion durable dans l'environnement économique et urbain.

2. Un méthaniseur qui est surdimensionné

Nous estimons que les 70 000 k/jour de matières organiques qui sont prévues y être traitées, sont des ressources qui ne sont pas clairement identifiées ni dans leurs origines, ni dans leurs volumes ni dans leur nature. La maîtrise des émanations et de leurs nuisances pour les riverains n'est donc pas du tout garantie du fait de cette incertitude.

3. Un bilan carbone qui ne peut être satisfaisant

L'épandage des digestats renvoyés jusqu'à des départements extérieurs à la Nouvelle-Aquitaine laisse peu présager un bilan carbone optimal, et trahit bien un projet inadapté aux ressources réelles qu'il n'a pas réellement envie de satisfaire.

4. Des nuisances trop importantes comparées aux bénéfices environnementaux

Pour alimenter un méthaniseur trop grand, nous sommes persuadés que les riverains vont être victimes d'un ballet incessant de poids-lourds dans l'agglomération, tant pour livrer des matières venues de loin, que pour emporter des sous-produits encore plus loin.

Pour ces quatre types de raisons, nous déposons un avis négatif sur ce dossier.

Pour EELV Limousin, le 24 octobre 2018
Jean-louis Pagès, Porte-parole EELV Limousin (0616262926)
Pour le bureau d'EELV Limousin

